

«NEC VERBUM VERBO...»,
UN FAUX SENS HISTORIQUE

par Paul A. Horguelin



Source : Arlette Thomas et Jacques Flamand (dir.) (1984), *La traduction : l'universitaire et le praticien*, actes du congrès tenu à l'Université du Québec à Montréal, 28-31 mai 1980, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, coll. «Cahiers de traductologie», n° 5, p.107-112.

professeur, Université de Montréal, Montréal (Québec)
ancien président de la Société des traducteurs du Québec

ancien président du Conseil des traducteurs
et interprètes du Canada

Le relevé des erreurs de traduction commises au cours des siècles constituerait sans aucun doute un volumineux sottisier où l'on retrouverait, à côté de vétilles parfois cocasses, des inexactitudes beaucoup plus graves et lourdes de conséquences. Nous avons tous à l'esprit des exemples de ces *lapsus calami* — soyons charitables envers nos prédécesseurs — et le premier a une origine aussi lointaine que la traduction puisque, dit-on, c'est par suite d'une erreur d'interprétation que Babel, désignant la « porte du dieu » en akkadien, a pris le sens de « confusion » en hébreu. (Pour ma part, je me suis toujours demandé pourquoi la revue internationale des traducteurs s'appelait *Babel*... À moins que ceux qui l'ont ainsi baptisée n'aient eu à l'esprit le sens akkadien, je trouve que choisir ce nom, c'était parler de corde dans la maison d'un pendu !)

L'ironie du sort a voulu que l'une de ces erreurs d'interprétation se trouve au cœur même du grand débat qui, pendant des siècles, a opposé les traducteurs quant à la manière de traduire. C'est l'origine et les conséquences de cette erreur que je désire évoquer ici et, pour en retracer l'historique, il faut nous transporter à Rome où, dès le III^e siècle avant Jésus-Christ, les Latins avaient entrepris de traduire les grands auteurs de la Grèce. En fait, il s'agissait le plus souvent d'imitation et de paraphrases, plutôt que de traductions, mais le cas n'est pas unique — comme l'a rappelé Edmond Cary: « La traduction a, en règle générale, précédé la création littéraire autonome, elle a été la grande accoucheuse des littératures. » Cette constatation est aussi valable pour l'Angleterre du temps de Chaucer que pour la France du Moyen Âge et de la Renaissance, sans parler des autres pays. Quoi qu'il en soit, cette importante activité de traduction ou d'imitation qui caractérise la littérature latine est abondamment commentée dans les nombreux traités de rhétorique et d'arts poétiques écrits à l'époque.

Après Cicéron, qui avait préconisé l'imitation des orateurs grecs comme moyen de « se former à l'éloquence », Horace recommande à son tour aux jeunes poètes l'imitation des modèles

grecs. Dans son *Épître aux Pisons ou Art poétique*, que l'on date de l'an 13 avant Jésus-Christ, il donne notamment ce précepte :

...
Nec verbum verbo curabis reddere fidus
*Interpres*¹,...

Soit littéralement :

Et tu ne t'appliqueras pas à rendre un mot par un mot
 fidèle traducteur...

Or, la syntaxe latine permet une double interprétation, et c'est ici que gît le lièvre...

Selon une première interprétation, qui est la bonne, Horace conseillait aux jeunes poètes de ne pas imiter servilement les Grecs :

Et tu ne t'appliqueras pas à rendre un mot par un mot
 tel [c'est-à-dire comme le ferait] un fidèle traducteur.

Les partisans de la traduction littérale étaient donc justifiés d'invoquer l'autorité d'Horace. Mais, cité hors contexte, le même précepte pouvait s'interpréter en donnant raison aux adeptes de la traduction libre :

Et, tel [c'est-à-dire à l'instant d']un fidèle traducteur.
 tu ne t'appliqueras pas à rendre un mot par un mot.

Ce faux sens, au demeurant excusable, devait faire fortune, si l'on peut dire. Tour à tour repris ou corrigé par les traducteurs français et anglais (et on peut supposer qu'ils ne furent pas les seuls à citer Horace), il occupe une place non négligeable dans la petite histoire des théories de la traduction.

Autre fait surprenant, c'est le patron des traducteurs. saint Jérôme, qui fut le premier parmi les théoriciens de la traduction à interpréter le précepte d'Horace dans un sens favorable à la traduction libre. Dans sa Lettre à Pammachius, écrite vers 395 et intitulée *De optimo genere interpretandi*², saint Jérôme déclare qu'il s'est toujours efforcé de traduire les idées et non pas les mots. Invoquant le témoignage de ceux «qui ont traduit selon le sens», il cite Horace qui, dit-il, «trace, dans son Art poétique, les mêmes règles à un traducteur lettré». Ainsi accréditée par un Père et docteur de l'Église, cette interprétation s'imposera pendant des siècles, et plusieurs traducteurs d'œuvres religieuses ou profanes connaîtront le précepte d'Horace par le truchement de saint Jérôme.

Prenons d'abord quelques exemples au Moyen Âge. Tout au début de cette époque, soit vers l'an 500, le philosophe latin

¹ HORACE, *Art poétique*, v.133-134.

² Saint JÉRÔME, « A Pammachius — La meilleure méthode de traduction », lettre LVII, in *Saint Jérôme, Lettres*, tome III, Paris, Les Belles Lettres, 1953, p. 55-73.

Boèce³, qui fut l'un des premiers à faire connaître Aristote au monde occidental, donne une traduction commentée de l'Isagogè (ou *Introduction* aux catégories d'Aristote) du philosophe Porphyre. C'est une traduction mot à mot, et, dans sa préface, il reconnaît ne pas avoir traduit en *fidus interpres* comme le recommandent Horace et saint Jérôme. Pour sa défense, il fait valoir que, dans une œuvre philosophique, il importe avant tout de rendre intégralement la pensée de l'auteur, indépendamment des canons stylistiques.

Au IX^e siècle, un autre philosophe scolastique, Jean Scot Erigène³, adopte le même point de **vue que** Boèce. Dans la préface de ses traductions littérales de saint Maxime et de Denys l'Aréopagite, il s'excuse d'avoir dû s'écarter par endroits du strict mot à mot, tout en s'avouant coupable, lui aussi, de ne pas être un *fidus interpres*, toujours selon l'interprétation de saint Jérôme.

Sautons par-dessus quelques siècles pour nous retrouver en France où, vers 1439, Jean de Rovroy traduit un traité de tactique, les *Stratagèmes* de Frontin. Cette fois, c'est pour justifier une traduction glosée qu'un traducteur invoque l'exemple de saint Jérôme :

Vray est que le latin qu'il [Frontin] baille en ce livre est si brief et si poetis (= fort) que on ne le pourroit partout translater de mot à mot. que ce ne fust une chose obscure qui seroit laide à oyret penible à entendre. Et quand telz cas echeoient à monsieur saint Jherosme en ses translations, il laissoit les motz et prenoit le sens; et pour ce, ensuivant ce saint docteur, quant le cas me escherra, je † <feray> pareillement. affin que la besoingne en soit plus entendible, par protestacion toutesfoiz de n'y mettre ne oster chose à mon pouoir qui puisse en riens muer la substance des hystoires⁴.

Il faut ensuite attendre la Renaissance pour assister à **une** première remise en cause de l'interprétation du précepte d'Horace. On pourrait établir de nombreux parallèles entre les auteurs de la Rome antique et ceux de la Renaissance française. Comme leurs modèles latins, les écrivains humanistes traduisent et imitent beaucoup, au point qu'on a pu parler d'une « littérature d'emprunt »; ils s'interrogent aussi, notamment dans leurs arts poétiques et leurs manifestes littéraires, sur la place respective de l'imitation et de la création, annonçant déjà la Querelle des Anciens et des Modernes.

Dans l'*Art poétique françois* qu'il publie en 1548, l'écrivain-traducteur Thomas Sébillet cite Horace à l'appui de sa condamnation du mot à mot :

... ne jure tant superstitieusement aux mos de ton auteur, que iceus delaisés pour retenir la sentence, tu ne serves de plus prés a la phrase et propriété de ta langue, qu'a la diction de l'estrangere.

³ Source : W. SCHWARZ, « The Meaning of *Fidus Interpres* in Medieval Translation », in *The Journal of Theological Studies*, Vol. XLV, 1944, p. 73-78.

⁴ Cité par R. BOSSUAT, « Jean de Rovroy, traducteur des *Stratagèmes* de Frontin », in *B.H.R.*, XXII, 1960.

Et dans une note à ce passage, Sébillet indique sa référence: « Horace en l'art poétique⁵. »

L'année suivante, Joachim du Bellay cite à son tour Horace dans le manifeste de la Pléiade, *Deffence et Illustration de la langue françoise*. Cette fois, cependant, il ne s'agit plus de prôner ou de condamner un mode de traduction. L'erreur d'interprétation porte en effet sur le contexte. Lorsque Du Bellay écrit: « Horace baille les préceptes de bien traduire⁶ », il oublie que ce dernier donnait des conseils aux poètes et non aux traducteurs.

En 1545, Jacques Peletier du Mans avait traduit l'*Art poétique* d'Horace. En 1555, il publie son propre *Art poétique*, dont un chapitre entier porte sur la traduction. À notre connaissance, Peletier est le premier à rétablir le vrai sens du précepte d'Horace. Il écrit :

E ne me peu assez ebahir de ceus, qui pour blamer la Traduccion de mot a mot, se veulent eider de l'autorite d'Horace, quand il dit, *Nec verbum verbo curabis reddere, fidus Interpres*: la ou certes Horace parle tout au contrere de leur intancion: qui etant sus le propos, non pas des Traduccions (car il n'an à point donné de precepte, comme de chose qu'il prisoët peu) mes du suget Poëtique: dit que quand nous aurons elù quelque matiere publique an un Auteur, nous le ferons notre privee, si antre autres, nous ne nous arrétons a randre le passage mot pour mot, einssi que feroët un fidele Traducteur [...]⁷

L'interprétation de Peletier du Mans sera contestée en 1597 par un autre auteur d'*Art poétique*, Pierre Delaudun d'Aigaliers, qui lui reprochera d'avoir « expliqué ce passage d'Horace à sa poste⁸ », c'est-à-dire à sa convenance. Un autre siècle s'écoulera avant une nouvelle rectification.

S'il est d'usage de considérer le XVII^e siècle comme l'époque des « belles infidèles », il n'en reste pas moins que les deux modes de traduction — libre et littérale — s'y sont opposés, notamment à partir de 1650. Et le précepte d'Horace allait se trouver au cœur du débat. Cette période de grande activité traductionnelle a été minutieusement étudiée par Roger Zuber dans son ouvrage *Les « Belles Infidèles » et la formation du goût classique*⁹. C'est là que nous avons puisé les éléments de « l'affaire Horace » — si l'on peut dire — dans son rebondissement au XVII^e siècle.

⁵ Thomas SÉBILLET, *Art poétique françois*, cité par A. BOULANGER, v. *infra*, p. 108, note 13.

⁶ Joachim du BELLAY, *Deffence et Illustration de la langue françoise*, chap. V.

⁷ André BOULANGER, *L'Art poétique de Jacques Peletier du Mans*, Paris, Les Belles Lettres, 1930, p. 107-108.

⁸ Pierre DELAUDUN D'AIGALIERS, *L'Art poétique françois*, Genève, Slatkin Reprints, 1971 (fac-similé de l'édition originale de 1597), p. 240.

⁹ Roger ZUBER, *Les « Belles Infidèles » et la formation du goût classique*, Paris, Armand Colin, 1968.

En 1638 paraît la traduction de *Huit Oraisons de Cicéron* à laquelle ont collaboré quatre traducteurs, dont Perrot d'Ablancourt, le père des « belles infidèles ». Or, ces partisans de la traduction libre avaient placé en exergue le célèbre précepte d'Horace, ce qui suffit à indiquer l'interprétation qu'ils en donnaient. Dans une lettre datée de 1651, l'écrivain Pellisson apporte une première rectification, tout en reconnaissant qu'il avait d'abord été « entraîné par l'erreur commune » :

Cette erreur est venue peut-être de quelques excellents hommes de notre temps qui publièrent[...] ces Huit merveilleuses Oraisons de Cicéron en notre langue et mirent ces vers au devant de leur traduction. non par erreur, à mon avis, mais à dessein. détournant un peu (comme il est quelquefois permis) ce passage de sa signification naturelle. [...] Ainsi ce passage, qu'on allègue pour établir la liberté des traducteurs, établit plutôt la contrainte et la servitude à laquelle ils sont obligés¹⁰.

Plusieurs auteurs et traducteurs de second rang avaient émis la même opinion, dans leurs œuvres ou dans leur correspondance, mais leur voix sera couverte par les acclamations que recueillaient les traducteurs libres, bénéficiant du soutien de l'Académie. En 1661, toutefois, la publication du *Deinterpretatione* de Pierre-Daniel Huet sème l'émoi parmi les traducteurs de l'époque. Théologien à l'érudition encyclopédique, Huet condamne la traduction libre et remet en cause l'autorité de Cicéron et de saint Jérôme. Il rétablit aussi le contexte et le sens de la citation d'Horace. Les auteurs de « belles infidèles » se sentirent directement visés : certains changèrent leur manière de traduire, d'autres abandonnèrent complètement la traduction. Perrot d'Ablancourt lui-même perdit de son assurance, et son école, qu'on appelait maintenant par dérision « la secte perrotine », n'avait plus guère d'adeptes à la fin du siècle. La condamnation de la traduction libre par Huet dut aussi susciter quelques remords chez les traducteurs jansénistes de Port-Royal qui, s'inspirant de Cicéron et de saint Jérôme, avaient donné des traductions et proposé des règles dans lesquelles ils tentaient de concilier la fidélité et l'élégance.

Le traité d'Huet eut des répercussions jusqu'en Angleterre, et c'est là l'un des nombreux exemples des influences réciproques que subirent au cours des siècles les traducteurs anglais et les traducteurs français. (L'histoire de ces influences reste à écrire et ne manquerait pas d'intérêt.) Dans les années 1640-1650, Sir Edward Sherburne avait appartenu, avec Denham et Cowley, à une école de traducteurs voisine des « belles infidèles » d'outre-Manche. Dans la préface à sa traduction de *Médée*, publiée en 1648, il avait notamment défendu la paraphrase comme mode de traduction. Or, quelques années plus tard, Sherburne traduit avec une scru-

¹⁰ Lettre à Doneville (28 janvier 1651). Cité par R. ZUBER, *op. cit.*, p.143

puleuse fidélité trois tragédies de Sénèque. Que s'est-il passé entre-temps pour justifier un pareil revirement? Le traducteur répond à cette question dans sa préface, *A Brief Discourse Concerning Translation*¹¹: il a lu le traité d'Huet, qu'il cite abondamment pour démontrer que les ennemis de la traduction littérale ont tort d'invoquer le témoignage d'Horace. Celui-ci n'a pas donné de règles de traduction, et le devoir du *fidus interpres* est de traduire mot à mot. D'autres traducteurs anglais feront aussi référence à Huet, notamment Tytler qui publiera en 1791 un *Essay on the Principles of Translation*.

À partir du XVIII^e siècle, toutefois, les allusions au *fidus interpres* d'Horace deviendront rares. Les traducteurs étaient sans doute suffisamment passés maîtres de leur art pour se dispenser de l'autorité des Anciens. Mais l'erreur d'interprétation à laquelle a donné lieu ce bref passage de l'*Épître aux Pisons* est tenace, car on la retrouve encore dans des ouvrages contemporains.

S'il revenait parmi nous, Horace serait le premier surpris de constater que deux vers anodins de son *Art poétique* ont fait couler autant d'encre au cours des siècles. Peut-être estimerait-il aussi que les traducteurs ont choisi un curieux moyen de contribuer à sa renommée... Mais chacun sait que les voies du traducteur, comme celles de Dieu, sont infinies !

¹¹ T.R. STEINER, *English Translation Theory, 1650-1800*, Assen/Amsterdam, Van Gorcum, 1975, p. 88-89, et note 19, p. 149.